

**AVIS PUBLIC**

**PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS  
SUR L'ENVIRONNEMENT**



**Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**



**Capitale  
nautique**

**PÉRIODE D'INFORMATION PUBLIQUE SUR LE  
PROGRAMME DÉCENNAL DE DRAGAGE D'ENTRETIEN  
DES CANAUX DE NAVIGATION  
À SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX**

La municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, située dans la municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Richelieu, est considérée comme la Capitale Nautique du Québec, en raison de la présence de nombreuses marinas et de sa position stratégique à la source de la rivière Richelieu et à la sortie du lac Champlain. La municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix veut entretenir les canaux de son territoire qui subissent, depuis leur ouverture, un problème d'accumulation de sédiments à leur embouchure sur la rivière Richelieu. L'objectif du projet est de s'assurer qu'il y ait des profondeurs d'eau adéquates et sécuritaires pour la navigation de plaisance et les opérations courantes des nombreuses marinas. Ce programme d'entretien par dragage vise à résoudre la problématique de sédimentation en minimisant l'impact environnemental des travaux.

Cet avis est publié pour informer le public que l'étude d'impact du projet a été jugée recevable par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et que la période d'information publique relativement à ce projet débutera le 11 juin 2020.

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut, durant cette période, demander par écrit au ministre la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation relativement à ce projet. Cette demande doit lui être faite au plus tard le 11 juillet 2020.

**SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION DU BAPE**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tiendra une séance publique d'information en direct de son site Web et sur Facebook:

**Le lundi 22 juin 2020 à compter de 19h30**

Exceptionnellement, dans le contexte de la COVID-19, la séance publique d'information du BAPE se tiendra sur Internet. Toute personne intéressée pourra poser des questions en direct. De plus, il est à noter qu'aucun centre de consultation ne pourra être ouvert dans la communauté afin de respecter les consignes émises par la santé publique.

L'étude d'impact du projet, incluant un résumé, de même que les autres documents concernant le projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante : [www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca).

Les personnes qui ne seraient pas en mesure de consulter la documentation relative au projet sur Internet sont invitées à communiquer avec le BAPE.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus aux numéros 418 643-7447 ou sans frais 1 800 463-4732 et sur le site du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Le 10 juin 2020.

Cet avis est publié par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix conformément à l'article 11 du Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (RLRQ, chapitre Q-2, r.23.1).

www.coupledell.info - Le mercredi 10 juin 2020 - 13:26:19